



Synthèse et Conclusion

Les enjeux de la réécriture des textes de gestion



des outils
libre
pour
sites et sols pollués

■ La gestion des risques suivant l'usage est pérennisée mais assortie de règles de cadrage

■ Un mode d'emploi des outils méthodologiques a été défini

■ Les outils méthodologiques ont été actualisés

■ L'évaluation des risques sanitaires est désormais assortie de modalités de mise en œuvre encadrées et raisonnées



■ Le plan de gestion est désormais un document structuré et lisible

■ Une organisation chargée du contrôle de la mise en œuvre du plan de gestion est prévue

■ La prévention de la pollution des milieux est replacée au cœur de l'action des pouvoirs publics



des outils
sites et sols pollués
pour agir

Pourquoi une politique de gestion des risques suivant l'usage ?



des outils
libre
pour
sites et sols pollués



Une caractéristique particulière du milieu sol : la persistance des polluants dans le milieu sol

Deux enjeux bien distincts et différents à gérer en même temps :

- LE PASSE INDUSTRIEL, UN HERITAGE COLLECTIF**
- L'AVENIR**



des outils
libre
pour agir
sites et sols pollués

LE PASSE INDUSTRIEL, UN HERITAGE COLLECTIF : LA GESTION DES RISQUES SUIVANT L'USAGE

- Ne s'oppose en aucune manière à rechercher et à traiter les sources de pollution
- en tenant compte des techniques de dépollution et de leur coût, à l'identique de la maîtrise des émissions sur les installations en fonctionnement



des outils
libre
pour agir
sites et sols pollués

Dans le même temps, la gestion des risques suivant l'usage permet de laisser en place des pollutions

- si les impacts environnementaux et sanitaires sont maîtrisés**
- et à condition de garder la mémoire des pollutions**

En se basant sur un bilan environnemental global, sur une gestion équilibrée et transparente



des outils
libre
pour
sites et sols pollués

L'AVENIR :

LA PREVENTION DES ATTEINTES AUX MILIEUX



des outils
libre
pour agir
sites et sols pollués

L'AVENIR : LA PREVENTION DES ATTEINTES AUX MILIEUX

- Il s'agit d'appliquer **TOUTE** la réglementation sur les installations classés y compris **la surveillance environnementale en tant que mesure de prévention à part entière**
- et non de polluer/laisser polluer pour ensuite gérer suivant l'usage !!!

Si défaillance de la prévention : mise en œuvre des mesures appropriées pour réparer les dommages et revenir à l'état initial



des outils
sites et sols pollués
libre
mod

La circulaire du 8 février 2007 replace la prévention de la pollution des sols et des milieux au cœur des préoccupations

A ce jour, aucune question n'a été posée sur la prévention, sur la mise en place de dispositifs de surveillance environnementale...

...alors que des bureaux d'études, inquiets par la disparition des VCI, se sont manifestés auprès du MEDAD...

...aucun d'eux n'avait lu la première partie de la circulaire...et ne connaissait la réglementation applicable aux installations classées...



des outils
sites et sols pollués
libre
mod

La circulaire du 8 février 2007 replace la prévention de la pollution des sols et des milieux au premier chef des préoccupations

- 60 000 installations relèvent du régime de l'autorisation préfectorale
- 6000 installations relèvent de la directive IPPC
- 1200 installations de la directive SEVESO 2
- Un peu plus de 400 installations relèvent du PNSE 1 – stratégie de réduction des émissions toxiques pour la santé
- Au 1^{er} janvier 2008, près de 275 de ces installations disposent de plans de surveillance de l'environnement (contre 200 environ au 1^{er} janvier 2007).
- la surveillance des eaux souterraines n'est toujours pas comprise en tant que mesure de prévention à part entière